

MOTION Laure Jaton et consorts "Pour une définition claire et exhaustive, dans le règlement du Conseil communal, du rôle et de la représentativité des délégués-e-s du Conseil communal, dans les organes des associations intercommunales"

Par le dépôt de cette motion, je demande la modification du règlement du Conseil communal de Morges, afin que ce texte de référence pour notre Conseil prévoie une ou des dispositions réglant la délicate question de la représentativité des délégué-e-s de notre Conseil dans les associations intercommunales.

Cette motion se base sur le rapport d'audit de la Cour des comptes de l'Etat de Vaud sur l'organisation, le financement et le contrôle démocratique des associations de communes vaudoises du 14 novembre 2016, sur mon interpellation du 8 novembre 2017 et sur la réponse de la Municipalité du 29 janvier 2018 présentée au Conseil du 7 février dernier.

Dans sa réponse, la Municipalité *"s'engage d'ores et déjà à déposer un préavis pour la modification du Règlement"*. Sautons donc sur l'occasion qui nous est offerte !

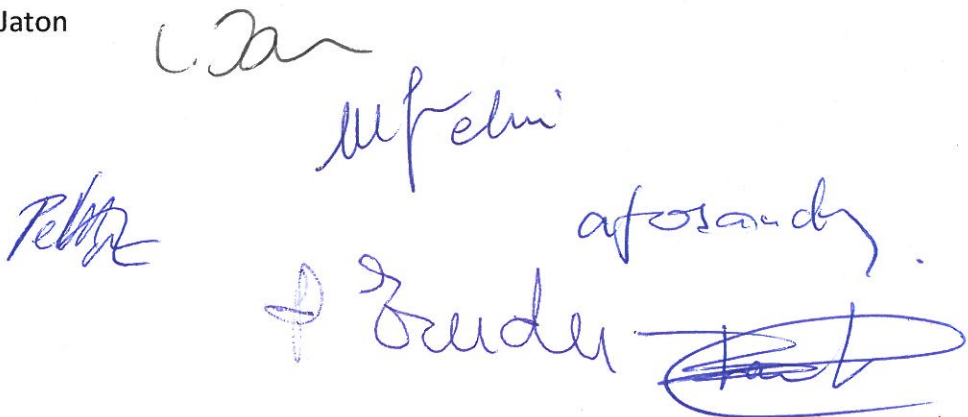
Les nouvelles dispositions du Règlement du Conseil communal devront permettre de clarifier le rôle des délégué-e-s en précisant le cadre de leur mandat. Il s'agira notamment de répondre ~~notamment~~ aux questions suivantes :

- Quel est le cadre précis du mandat de délégation ?
- Un acte formel de délégation est-il prévu ? Sous quelle forme ?
- Les délégué-e-s du Conseil intercommunal se constituent-ils en groupe (comme pour la PRM) avec consultation et discussion des préavis et rapports ou sont-ils totalement indépendant-e-s les un-e-s des autres ?
- Un rapport des délégué-e-s au Conseil est-il prévu ? A qui ? A quelle fréquence ? Pour quel objet ?

En consultant le rapport de la Cour des comptes, les règlements d'autres communes, les différents documents mis à disposition par le Service des communes et du logement, la Municipalité et ses services sauront, j'en suis sûre, nous présenter un préavis exhaustif et de qualité.

Le 27 mars 2018

Laure Jaton



Handwritten signatures in blue ink, including the name 'Laure Jaton' and several other names, some of which are partially obscured or crossed out.